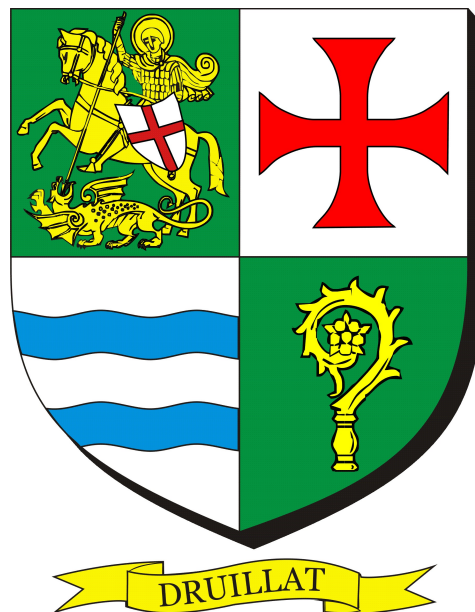


**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
ANNEE 2025
COMMUNE DE DRUILLAT**



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 MARS 2026

SOMMAIRE

<i>Page 3 :</i>	<i>Introduction</i>
<i>Page 4 à 8 :</i>	<i>I - La section de Fonctionnement</i>
<i>Pages 9 à 13 :</i>	<i>II - La section d'Investissement</i>
<i>Pages 14 :</i>	<i>III – L'état de la dette</i>
<i>Page 15 :</i>	<i>IV – Les ratios de la commune</i>
<i>Page 16 :</i>	<i>Conclusion</i>



INTRODUCTION

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Compte financier unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera mise à disposition sur le site internet de la commune.

Le Compte financier unique (CFU), instauré à titre expérimental par l'article 242 de la loi de finances pour 2019, se substitue au compte administratif et au compte de gestion. L'article 205 de la loi de finances pour 2024 prévoit sa généralisation au plus tard pour l'exercice 2026.

La commune a souhaité anticiper cette échéance et produit un CFU depuis l'exercice 2024.

La mise en place du CFU poursuit plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, en regroupant dans un document unique les données budgétaires et patrimoniales ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public ;
- permettre une gestion entièrement dématérialisée, avec des contrôles automatisés de cohérence entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, améliorant ainsi la qualité des comptes.

Le présent document retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice 2025 pour le budget principal de la commune.

COMPTE FINANCIER UNIQUE DE 2025 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

L'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2024 figureront dans ce document.

I – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité.

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement quotidien et récurrent des services municipaux.

Comme pour un foyer, les recettes doivent couvrir les dépenses courantes tout en permettant de dégager une capacité d'autofinancement destinée à financer les investissements.

Les principales dépenses et recettes de la section :

	NATURE	MONTANT REALISE EN 2021	MONTANT REALISE EN 2022	MONTANT REALISE EN 2023	MONTANT REALISE EN 2024	MONTANT REALISE EN 2025
DEPENSES	Charges à caractère générale	224 010.53 €	219 427.79 €	247 843.14 €	249 459.76 €	238 866.23 €
	Charges de personnel	254 898.82 €	256 343.50 €	277 120.74 €	277 371.24 €	327 098.70 €
	Atténuation de produits	0.00 €	236.00 €	0.00 €	0.00 €	545.00 €
	Autres charges de gestion courante	67 127.89 €	62 681.92 €	55 613.49 €	65 022.54 €	68 126.90 €
	Dépenses de gestion des services	546 037.24 €	538 689.21 €	581 617.37 €	591 853.54 €	634 636.83 €
	Charges financières	1 767.10 €	1 202.40 €	637.02 €	505.97 €	374.23 €
	Charges spécifiques	136.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1012.80 €
	Dotations provisions semi-budgétaires	734.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles	548 674.34 €	539 891.61 €	582 254.39 €	592 359.51 €	636 023.86 €
	Opérations d'ordre de transfert entre section					
	TOTAL DES DEPENSES	548 674.34 €	539 891.61 €	582 254.39 €	592 359.51 €	636 023.86 €

RECETTES	Atténuation de charges	10 780.66 €	2 128.98 €	7 449.46 €	1 084.00 €	3 892.95 €
	Prod. des services, domaine, ventes diverses	63 568.76	83 413.06 €	74 324.32 €	81 033.45 €	102 488.97 €
	Impôts et taxes	469 086.27 €	501 869.27 €	522 518.27 € dont 342 238.00 € au titre de la fiscalité locale	579 251.09 € Dont 369 326.00 € Au titre de la fiscalité locale	544 372.27 € Dont 375 450.00 € Au titre de la fiscalité locale
	Dotations, subventions et participations	96 843.27 €	90 554.98 €	97 331.90 €	97 364.07 €	107 092.12 €
	Autres produits de gestion courante	33 223.04 €	29 090.82 €	29 964.14 €	32 882.04 €	41 183.87 €
	Recettes de gestion des services	673 502.00 €	707 057.11 €	731 588.09 €	761 562.65 €	799 030.18 €
	Produits financiers		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Produits exceptionnels ou spécifiques	75.00 €	670.92 €	87.00 €	125.59 €	599.00 €
	Total des recettes réelles	673 577.00 €	707 728.03 €	731 675.09 €	791 876.63 €	799 629.18 €
	Opérations d'ordre de transfert entre section					
	TOTAL DES RECETTES	673 577.00 €	707 728.03 €	731 675.09 €	761 876.63 €	799 629.18 €

En 2025 :

- **Dépenses réelles de fonctionnement : 636 023,86 €**
- **Recettes réelles de fonctionnement : 799 629,18 €**
- **Excédent de fonctionnement : 163 605,32 €**

L'excédent 2024 s'élevait à 169 517,10 €, ce qui traduit une relative stabilité des résultats.

A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement comprennent principalement :

- les charges de personnel ;
- les charges à caractère général (énergie, entretien, fournitures, prestations de services) ;
- les subventions versées ;
- les intérêts des emprunts.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de **43 664,35 €** par rapport à 2024, soit une hausse de 7,37 %.

Cette progression est principalement liée au chapitre 12 – charges de personnel, qui s'élèvent à 327 098,70 € en 2025 (contre 277 371,24 € en 2024), soit 51,43 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette augmentation était anticipée et résulte :

- du passage de la secrétaire de mairie de mi-temps à temps complet à compter de janvier 2025, en prévision du départ à la retraite de la secrétaire générale ;
- de la hausse des cotisations à la CNRACL.

Les charges à caractère général (chapitre 11) diminuent légèrement (-4,25 %), passant de 249 459,76 € en 2024 à 238 866,23 € en 2025.

ANNEE	Montant des dépenses	Baisse ou augmentation en chiffres	Baisse ou augmentation en % par rapport à l'année précédente
ANNEE 2020	490 472.61 €	- 41 832.41 €	- 8.529 %
ANNEE 2021	548 674.34 €	+ 58 201.72 €	+ 10.60%
ANNEE 2022	539 891.61 €	- 8 782.73 €	-1.60 %
ANNEE 2023	582 254.39 €	+ 42 362.78 €	+ 7.85 %
ANNEE 2024	592 359.51 €	+ 10 105.12 €	+ 1.73 %
ANNEE 2025	636 023.86 €	+ 43 664.35 €	+ 7.37 %

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les **recettes de fonctionnement** correspondent notamment aux sommes encaissées au titre :

DENOMINATION	2021	2022	2023	2024	2025
Prestations fournies à la population (cantine, garderie...)	46 903.79 €	64 883.43 €	61 636.52 €	76 771.24 €	95 256.62 €
Impôts locaux (recette la plus importante du budget)	302 835.00 €	305 790.00 €	342 238.00 €	369 326.00 €	375 060.00 €
Attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération	128 828.27 €	128 828.27 €	128 828.27 €	137 072.09 €	130 370.27 €
Dotations de l'Etat (dotation forfaitaire + dotation de solidarité rurale)	82 216.00 €	77 215.00 €	81 197.00 €	83 999.00 €	82 073.00 €

Les autres recettes sont constituées de la vente de concessions au cimetière, des droits de chasse et locations diverses (logements communaux, salle polyvalente, terrains...), de dons éventuels...

Les recettes de fonctionnement augmentent de **37 752,55 €** par rapport à 2024 pour atteindre 799 629,18 €, soit une progression de 4,96 %.

Cette évolution s'explique notamment par :

- la progression des impôts directs locaux, liée à l'évolution des bases ;
- l'augmentation des recettes des services (facturation de décembre 2024 comptabilisée sur 2025, soit 13 mois) ;
- le versement d'une subvention LEADER relative à l'étude de faisabilité de la voie douce reliant Druillat à Ceyzériat, dont les travaux ont été réalisés en 2024.

Les produits de la fiscalité demeurent la principale ressource de la commune.

Les dotations de l'État, après plusieurs années de baisse, se stabilisent.

Les droits de mutation sont en diminution en raison du ralentissement du marché immobilier.

ANNEE	Montant des recettes	Différence en chiffres (par rapport à l'année précédente)	Différence en % par rapport à l'année précédente
ANNEE 2020	688 102.26 €	+ 14 896.49 €	+ 2.21 %
ANNEE 2021	673 577.00 €	- 14 525.26 €	- 2.11 %
ANNEE 2022	707 728.03 €	+ 34 151.03 €	+ 5.07 %
ANNEE 2023	731 675.09 €	+ 23 947.06 €	+ 3.38 %
ANNEE 2024	761 876.63 €	+ 30 101.54 €	+ 4.11 %
ANNEE 2025	799 629.18 €	+ 37 752.55 €	+ 4.96 %

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité :

Les taux des impôts locaux :

	Taux De 2022	Produit De 2022	Taux De 2023	Produit De 2023	Taux De 2024	Produit De 2024	Taux De 2025	Produit De 2025
Taxe d'habitation des résidences secondaires à partir 2023			8.50 %	11 473 €	8.50 %	9 937.00 €	9.19 %	13 647.00 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25.17 %	277 625 €	25.17 %	301 285 €	25.17 %	319 659.00 €	25.17 %	329 979.00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37.94 %	28 303 €	37.94 %	30 276 €	37.94 %	31 414.00 €	37.94 %	31 945.00 €

Pour mémoire : A la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation prévue par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2023.

A compter de 2023, la taxe d'habitation a été renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS) et son taux devra être voté annuellement.

- Les dotations versées par l'Etat :

	En 2021	En 2022	En 2023	En 2024	En 2025
Dotation forfaitaire	60 435.00 €	55 390.00 €	55 464.00 €	54 997.00 €	51 473.00 €
Dotation de solidarité	21 781.00 €	21 825.00 €	25 733.00 €	29 002.00 €	30 600.00 €
TOTAUX	82 216.00 €	77 215.00 €	81 197.00 €	83 999.00 €	82 073.00 €

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

	En 2021	En 2022	En 2023	En 2024	En 2025
Garderie	12 130.39 €	13 755.43 €	13 673.47 €	17 975.14 €	22 634.32 €
Cantine	46 903.79 €	51 128.00 €	47 963.05 €	58 796.10 €	72 622.30 €
Totaux	59 034.18 €	64 883.43 €	61 636.52 €	76 771.24 €	95 256.62 €

- Les recettes liées aux locations :

	2021	2022	2023	2024	2025
Locations diverses : logements communaux, terrains, salle polyvalente	31 782.68 €	29 089.53 €	28 056.21 €	31 450.03 €	39 314.38 €

- Les recettes provenant des droits de mutation :

	2021	2022	2023	2024	2025
Droits de mutation	36 495.00 €	53 498.00 €	51 452.00 €	42 179.00 €	38 552.00 €

L'autofinancement

L'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement constitue l'épargne brute.

Excédents dégagés :

2021	2022	2023	2024	2025
124 902.66 €	167 836.42 €	149 420.70 €	169 517.12 €	163 605.32 €

On constate une stabilité satisfaisante de la capacité d'autofinancement.

II – La section d'investissement

1. Généralités

La section d'investissement concerne les projets structurants et les opérations modifiant durablement le patrimoine communal :

- acquisitions de matériel ;
- travaux de voirie ;
- travaux sur les bâtiments ;
- opérations d'aménagement.

En 2025 :

- **Dépenses d'investissement : 935 558,90 €**
- **Recettes d'investissement : 582 099,48 €**
- **Déficit d'investissement : 353 459,42 €**

Compte tenu du résultat antérieur, le résultat de clôture 2025 s'établit à – **98 623,02 €**.

2. Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2025 étaient les suivants :

Les acquisitions de matériel :

- Des achats de matériel et outillage divers : Gyrobroyeur, jauge électronique pour la cuve de la chaudière de la mairie-école, ordinateur portable à l'école + disque dur externe, borne hygiène canine, table pique-nique au City, enceinte amplifiée, autolaveuse pour la salle polyvalente et installation de nouveaux jeux au City.

La voirie et les aménagements de terrain :

- Le programme habituel de voirie pour une dépense de 7 146.00 € € portant sur le chemin de la Tornes au hameau de la Ruaz, Chemin des Marronniers au hameau des Basses Rossettes, et chemin de la Stabulation au Village.
- Travaux de terrassement, route du Chêne Clair hameau de la Ruaz pour une dépense de 2 881.50 €,
- Réfection de la signalisation horizontale – tranche ferme : Hameaux de la Ruaz et de Rossettes ainsi que le parking des associations pour une dépenses de 11 179.20 €,
- Achat de panneaux routier,

Les bâtiments :

- **L'extension de la salle polyvalente :**
⇒ Les dépenses de 2025 ont porté essentiellement les travaux.
- **Le projet d'aménagement de deux logements route des Creuses :**
⇒ Là encore les dépenses correspondent aux travaux
- **Salle polyvalente :**
⇒ Réfection des chéneaux
- **Eglise :**
⇒ Grille anti-pigeons et réfection de toiture
- **Bibliothèque :**
⇒ Réfection de la toiture
⇒ Installation de volets roulant
- **Remise des Dîmes :**
⇒ Maçonnerie et installation d'un portail
⇒ Réfection des Façades

Le portage financier lié à l'achat des bâtiments des consorts BESSON et FAFOURNOUX :

⇒ La participation annuelle pour le portage financier suite à l'achat des bâtiments des consorts BESSON, route de Pont d'Ain (26 004.23 €). Le terme initial de cette convention était fixé au 30 janvier 2025.

En raison du projet d'aménagement de tènement central du village qui concerne ce site, le portage a été prolongé de deux ans pour donner à la commune l'opportunité de poursuivre sa réflexion. La dernière annuité de 2025 a donc été divisée en trois soit 8 668.07 € à régler sur 2025 – 2026 et 2027.

⇒ La participation annuelle pour le portage financier de l'achat de la propriété des consorts FAFOURNOUX, a été fixée sur une durée de 4 années.

La première annuité a été versée en novembre 2024 pour la somme de 38 060.74 €.

Les principales dépenses et recettes de la section en 2025 :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunt (part en capital)	34 847.71 €	FCTVA (Compte 10222)	7 289.22 €
Total des comptes 16	34 847.71 €	Taxe d'aménagement (10226)	3 746.14 €
		TOTAL	11 035.36 €
Les acquisitions :		L'affectation du résultat au compte 1068	169 517.12 €
Matériel et outillage technique et défense civile			
- 2 Détecteurs ALTAIR Pompiers	1 542.91 €		
- Installation poteau incendie D 17A (Compte 2156)	13 281.70 €	Subvention Fonds Vert PI – Compte 1321	2 214.00 €
Matériel et outillage technique Gyrobroyeur	2 520.00 €	Subvention Région – Groupe scolaire (travaux 2024) – Compte 1322	1 226.00 €
Jauge électronique cuve fioul (Compte 2157)	536.40 €	GBA – Attributions de compensation 2025	17 000.00 €
Matériel informatique (groupe scolaire) – Compte 2183	637.00 €		
Matériel divers :			
- Borne hygiène canine, table pique-nique, enceinte amplifiée, réfrigérateur mairie, autolaveuse	6 848.24 €		
- Installation nouveaux jeux City – Compte 2188	28 141.92 €		
Total des acquisitions :	53 508.17 €		
Voirie et électricité :			
Programme annuel de voirie (Entreprise SOCAFL : détail fourni en page 9)	7 146.00 €		
Achat de panneaux routier (SEMIO)	314.05 €		
Travaux chemin des Communes (Entreprise LACOMBE TP)	2 881.50 €		

Marquage routier (programme ARCHIGRAPH - BRAM)	11 179.20 €		
Total pour les travaux de voirie (Comptes 2151)	21 520.75 €		
Les travaux de bâtiments et sur ouvrages divers :			
Construction d'une cuve de récupération des eaux pluviales près du local technique (branchement pompe immergée) – compte 212	1 152.00 €		
Cheneaux salle polyvalente (entreprise CHAVANEL) – Compte 2131	1 642.80 €		
Extension de la salle polyvalente - Compte 231 – Opération 19	490 199.41 €	Subvention Région – Salle Polyvalente – acompte – Compte 1322	40 000.00 €
		Subvention GBA – Salle Polyvalente – acompte – Compte 13251	45 000.00 €
Projet d'aménagement de logements route des Creuses – Comptes 231– Opération 12	285 959.25 €	Subvention DETR – Salle Polyvalente – acompte – Compte 13461	40 950.00 €
		Subvention Fonds Vert – logements – acompte -Compte 1321 – opé 12	9 073.00 €
		Subvention Conseil Départemental – logements – acompte -compte 1323 – opé 12	10 144.40 €
TOTAL POUR LES TRAVAUX DE BATIMENTS	777 801.46 €	Emprunt logements – compte 1641	180 000.00 €
Portage financier			
- Achat propriété consorts BESSON/KAPOUYAN	8 668.07 €	Prêt relais en attente versement subventions salle polyvalente et logements – compte 1641	50 000.00 €
- Achat propriété consorts FAFOURNOUX	38 060.74 €	Annulation mandat sur exercice antérieur	5 940.00 €
Total compte 27638	46 728.81 €		
TOTAUX	935 558.90 €	TOTAUX	582 099.48 €
Soit un déficit de la section d'investissement de :	353 459.42 €		

Comme chaque année, les crédits relatifs aux dépenses et aux recettes d'investissement non réalisées sur l'exercice pour les programmes en cours et devant se poursuivre, font l'objet d'un report dans le budget suivant.

Ces crédits sont clairement identifiés sous le titre « Restes à réaliser ».

Ils se décomposent comme suit

1 – LES DEPENSES :

Programmes	Montants inscrits Au budget primitif de 2025	Montants réalisés en 2025	Restes à réaliser (montants qui seront repris au budget primitif de 2026)
LES DEPENSES			
2111 – Terrains nus	4 246.12 €	0.00 €	4 200.00 €
2131 – Bâtiments : Eglise – grille anti-pigeons + toiture Bibliothèque toiture + volets roulants Remise des Dîmes	50 000.00 €	1 642.80 €	43 000.00 €
2151 – Voirie (programme de marquage, réfection de la place avec ARCHIGRAPH - BRAM)	45 450.00 €	21 520.75 €	23 929.00 €
231 – Opération 12 –Aménagement de logements au 231 route des Creuses	379 500.00 €	285 959.25 €	93 540.00 €
231 – Opération 19 – Extension de la salle polyvalente	616 700.00 €	490 199.41 €	90 000.00 €
Montant total des restes à réaliser (en dépenses)			254 669.00 €

2 – LES RECETTES :

Programmes	Montants inscrits Au budget primitif de 2025	Montants réalisés en 2025	Restes à réaliser (montants qui seront donc repris au budget primitif de 2026)
LES RECETTES			
Subventions relatives à l'extension de la salle polyvalente			
1322 – Subvention de la Région	105 000.00 €	40 000.00 €	65 000.00 €
1323 – Subvention du Département	51 742.00 €	0.00 €	51 742.00 €
13251 – Subvention GFP de rattachement	150 000.00 €	45 000.00 €	98 000.00 €
13461 – Dot. Equipement des territoires ruraux	130 000.00 €	40 950.00 €	78 450.00 €
Subventions relatives à l'aménagement de deux logements locatifs au 121 route des Creuses			
1323 – Subvention du Département	25 361.00 €	10 144.40 €	15 216.00 €
1348 – Subvention Fonds Vert	51 000.00 €	9 073.00 €	39 173.00 €
Montant total des restes à réaliser (en recettes)			347 581.00 €

III – État de la dette

Au 1er janvier 2025, la commune disposait de deux emprunts en cours.

En 2025, elle a contracté :

- un emprunt de 180 000 € pour l'aménagement des logements locatifs (durée 10 ans) ;
- un prêt relais de 350 000 € pour l'avance des subventions (50 000 € débloqués au 31/12/2025).

Au 31 décembre 2025 :

- **Encours total de la dette : 325 358,30 €**
- **Encours par habitant : 276,90 €**
- Moyenne nationale pour la strate : 511 €.

La commune demeure donc nettement en dessous de la moyenne nationale.

La capacité de désendettement est de 1,99 année, ce qui traduit une situation financière saine.

Objet de l'emprunt	Montant initialement emprunté	Taux d'intérêts (Taux fixe)	Annuités	Montant restant dû au 31/12/2025	Date de fin de remboursement
Aménagements sécuritaires (01/17)	145 000.00 €	0.65 %	14 829.99 €	14 926.40 €	2026
Aménagement de l'entrée nord du village (10/2020)	200 000.00 €	0.18 %	20 017.72 €	80 431.90 €	2029
Aménagement de deux logements locatifs (11/2025)	180 000.00 €	3.15 %	0.00 €	180 000.00 €	2035
Prêt relais subventions (11/2025)	350 000.00 € Au 31/12/2025 débloqué de 50 000.00 €	2.63 %	0.00 €	50 000.00 €	2027
TOTAUX - 31/12/25	1 025 000.00 €		34 847.71 €	325 358.30 €	

IV – Les ratios de la commune :

Données synthétiques sur la situation financière de la commune (art. L 2313-1 du CGTC)	Valeurs 2024/habitants	Valeurs 2025/habitants
Dépenses réelles de fonctionnement / population	507.16 €	541.30 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	652.29 €	680.54 €
Dépenses d'équipement brut / population	212.80 €	726.79 €
Encours de la dette / population	149.76 €	276.90 €
DGF / population	71.92 €	69.85 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	46.82 %	51.43 %
Dépenses de fonct. et remb. Dette en capital / recettes réelles de fonct.	82.31 %	83.90 %
Taux d'épargne brute (Epargne brute/recette réelles de fonctionnement)	22.25 %	20.46 %
Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital)/recettes réelles de fonctionnement	17.69 %	16.10 %
Ratio d'endettement (Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement)	22.96 %	40.69 %
Capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute)	1.03	1.99

* Données calculées par le logiciel Berger Levrault dans le cadre du compte financier unique sur l'exercice 2025 avec une population de 1 175 habitants

Les ratios financiers confirment :

- une épargne brute satisfaisante (20,46 %) ;
- un taux d'endettement maîtrisé ;
- une capacité de désendettement inférieure à 2 ans ;
- une hausse ponctuelle des dépenses d'équipement liée aux projets structurants.

CONCLUSION :

Section de fonctionnement

Les dépenses augmentent principalement en raison de la hausse des charges de personnel, prévue dans le cadre de l'organisation des services.

Les recettes progressent également et permettent de maintenir un niveau d'épargne satisfaisant.

Le budget de fonctionnement demeure stable et équilibré.

Section d'investissement

L'année 2025 est marquée par deux opérations structurantes :

- l'extension de la salle polyvalente ;
- l'aménagement de deux logements locatifs.

Un emprunt et un prêt relais ont été contractés pour accompagner ces projets.

Malgré cette dynamique d'investissement, le niveau d'endettement reste modéré et très inférieur aux moyennes nationales.

La situation financière de la commune demeure saine et permet d'envisager sereinement la poursuite des projets communaux.

